

Municipalité de Chartierville 27, rue St-Jean-Baptiste Chartierville, Qc J0B 1K0

AVIS PUBLIC EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, QUE :

Le lundi 2 décembre 2024 à la session régulière du Conseil municipal de Chartierville, a été adopté et suite de l'obtention du certificat de conformité R25-40 de la MRC du Haut-Saint-François, est par la présente en vigueur :

Règlement numéro: 2024-07

Règlement modifiant le Règlement de lotissement numéro 102-2001 afin de réduire la largeur de l'emprise d'une rue

Toute personne intéressée peut en prendre connaissance au bureau municipal situé au 27, rue Saint-Jean-Baptiste à Chartierville, pendant les heures régulières d'ouverture ou sur le site web de la municipalité chartierville.ca.

DONNÉ à Chartierville, ce 10e jour du mois de février 2025.

Paméla Blais Directrice générale et greffière – trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Paméla Blais, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Chartierville, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le Conseil ainsi que dans un journal diffusé sur le territoire, ce lundi 10 février 2025, entre 8 h et 16 h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 10^e jour de février 2025.

Paméla Blais

Directrice générale et greffière – trésorière